

# FNI SANTÉ DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

## VOTRE GARANTIE SANTÉ

	NIVEAU 1 RO + Part Mutuelle	NIVEAU 2 RO + Part Mutuelle	NIVEAU 3 RO + Part Mutuelle
<b>HOSPITALISATION</b>			
<b>Frais de séjour</b> : pour les établissements non conventionnés, dans la limite du tarif d'autorité de la Sécurité Sociale	100%	100%	100%
<b>Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM :</b> <b>Honoraires</b> : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique et autres actes pratiqués en hospitalisation	200%	200%	200%
<b>Autres praticiens :</b> <b>Honoraires</b> : actes de chirurgie, anesthésie, obstétrique et autres actes pratiqués en hospitalisation	400%	400%	400%
<b>Participation assuré</b> : pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €	FR	FR	FR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	FR	FR	FR
<b>Chambre particulière avec nuitée</b> : hors ambulatoire. Dans la limite des tarifs signés par convention. <b>Durée limitée à 90 jours par année civile.</b>	90 € / jour	90 € / jour	90 € / jour
<b>Chambre particulière en chirurgie ambulatoire (sans nuitée) avec actes de chirurgie et d'anesthésie</b> : hors box d'hospitalisation. (structure ouverte pouvant être individualisée)	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
<b>Frais d'accompagnant</b> : hors ambulatoire. Nuitées, repas, pour un accompagnant sur présentation de factures dédiées à la restauration ou à l'hébergement. Frais maisons de parents pour enfant hospitalisé. <b>Durée limitée à 90 jours par année civile.</b> Versés sous condition que l'hospitalisé soit inscrit au contrat.	50 € / jour	50 € / jour	50 € / jour
<b>Frais de télévision</b> : durée limitée à 90 jours par année civile.	3 € / jour	3 € / jour	3 € / jour
<b>Transports prescrits remboursés par le RO.</b>	100%	100%	100%
<b>SOINS MÉDICAUX COURANTS</b>			
<b>Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM :</b> Consultations, visites des médecins généralistes et spécialistes	100%	180%	200%
<b>Autres praticiens :</b> Consultations, visites des médecins généralistes, spécialistes et sages-femmes	100%	200%	300%
<b>Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM :</b> Actes techniques médicaux, actes de chirurgie et d'anesthésie pratiqués au cabinet du médecin	100%	180%	200%
<b>Autres praticiens :</b> Actes techniques médicaux, actes de chirurgie et d'anesthésie pratiqués au cabinet du médecin	100%	200%	300%
<b>Praticiens n'ayant pas adhéré à un DPTM :</b> Actes d'imagerie (radiographie, scanner, IRM,...) Echographie ou doppler	100%	180%	200%
<b>Autres praticiens :</b> Actes d'imagerie (radiographie, scanner, IRM,...) Echographie ou doppler	100%	200%	300%
<b>Actes d'imagerie non remboursés par le RO</b> : limité à 100 € par année civile	-	70% FR	90% FR
<b>Participation assuré</b> : pour les actes techniques médicaux supérieurs à 120 €	FR	FR	FR
<b>Examens de biologie médicale</b>	100%	200%	300%
<b>Auxiliaires médicaux</b> : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	100%	100%	100%
<b>Acupuncteurs, auriculothérapeutes, chiropracteurs, cryothérapeutes, diététiciens, homéopathes, naturopathes, nutritionnistes, ostéopathes, pédicures-podologues, phytothérapeutes, psychologues, sexologues, sophrologues.</b> Limité à 3 séances par année civile. Praticiens titulaires d'un diplôme d'État reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI.	50 € / séance	50 € / séance	50 € / séance
<b>Cures thermales remboursées par le RO</b> : soins, transport, hébergement, remboursés par le RO.	100%	100%	100%
<b>PHARMACIE</b>			
<b>Pharmacie à 65%, 30% et 15%</b>	100%	100%	100%
<b>OPTIQUE, DENTAIRE, ACOUSTIQUE</b>			
<b>OPTIQUE</b> - La période de référence porte sur les mois précédant l'acquisition du nouvel équipement			
Limité à : - 1 monture et 2 verres sur 2 ans (de date à date) pour les adultes (plus de 18 ans : âge apprécié à la date des soins) sauf changement de dioptrie, - limité à 1 monture et 2 verres sur 1 an (de date à date), - 1 monture et 2 verres sur 1 an (de date à date) pour les enfants (moins de 18 ans : âge apprécié à la date des soins).			
<b>Monture et verres simples (uni-focaux faible et moyenne correction)</b> <b>Remboursement ADREA limité à 150 € par monture pour les niveaux 2 et 3.</b> Forfait applicable en cas de changement de monture seule.	100% + 80 €	100% + 150 €	100% + 300 €
<b>Monture et verres complexes ou hyper complexes (uni-focaux forte correction et progressifs)</b> Remboursement ADREA limité à 150 € par monture.	100% + 200 €	100% + 230 €	100% + 450 €

RO = Régime Obligatoire - DPTM = Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée - FR = Frais Réels

# FNI SANTÉ DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

## VOTRE GARANTIE SANTÉ

	NIVEAU 1 RO + Part Mutuelle	NIVEAU 2 RO + Part Mutuelle	NIVEAU 3 RO + Part Mutuelle
<b>OPTIQUE, DENTAIRE, ACOUSTIQUE</b>			
<b>OPTIQUE</b>			
Autres prestations sur verres remboursées par le RO : prismes et filtres	100%	100%	100%
Lentilles prescrites remboursées par le RO	Forfait par année civile valant pour ces 2 rubriques	100% + 150 €	100% + 300 €
Lentilles prescrites non remboursées par le RO et produits d'entretien			
Traitement correctif de la vision : forfait par année civile, par œil	120 €	230 €	450 €
<b>DENTAIRE - Seuls les actes répertoriés à la CCAM peuvent faire l'objet d'un remboursement de la mutuelle</b>			
Consultations, soins, radiographies	150%	200%	300%
Inlays, onlays	150%	200%	300%
Prothèses dentaires remboursées par le RO	Remboursement ADREA limité par année civile (hors ticket modérateur = 30 % BR sur les prothèses dentaires remboursées par le RO)	Niveau 1 : 700 € Niveau 2 : 1 000 € Niveau 3 : 2 000 €	200%
Soins, prothèses, orthodontie et actes non remboursés par le RO			-
Orthodontie remboursée par le RO	200%	300%	400%
<b>PROTHESES, ACOUSTIQUE, APPAREILLAGE</b>			
Appareillage, orthopédie	100%	200%	300%
Prothèses auditives : achat, entretien et réparation. Forfait par année civile, par oreille.	100% + 200 €	100% + 200 €	100% + 200 €
Prothèses capillaires (suite chimiothérapie)	100%	200%	300%
Implants mammaires (suite mastectomie, cancer du sein)	100%	200%	300%
ADREA Assistance : voir notice d'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tous les actes de prévention pris en charge par le RO sont remboursés à 100% BR.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

RO = Régime Obligatoire

- Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité Sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins.
- En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou à la Tarification à l'Activité (TAA).
- Les taux de remboursement du Régime Obligatoire correspondent aux taux du régime général en vigueur au 02/05/2011.
- Le taux du régime général de la Sécurité Sociale peut varier en fonction de la situation personnelle (en cas d'A.L.D. par exemple) ou du Régime Obligatoire d'affiliation (Régimes Spéciaux), sans que cette variation au titre ALD ou Régimes Spéciaux ne puisse être répercutée sur le montant total de remboursement.

### RÉGIME FRAIS DE SANTÉ DES INFIRMIERS LIBÉRAUX

#### COTISATIONS MENSUELLES 2018

Tranche d'âge	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
de 0 à 24 ans	22,67 €	30,83 €	42,44 €
de 25 à 29 ans	30,12 €	41,55 €	58,84 €
de 30 à 34 ans	37,60 €	52,28 €	75,23 €
de 35 à 39 ans	40,18 €	55,72 €	79,08 €
de 40 à 44 ans	42,77 €	59,17 €	82,91 €
de 45 à 49 ans	45,35 €	62,61 €	86,75 €
de 50 à 54 ans	50,64 €	69,91 €	96,86 €
de 55 à 59 ans	55,94 €	77,21 €	106,98 €
60 ans et plus	61,24 €	84,52 €	117,10 €

Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Tarifs mensuels incluant la taxe de solidarité additionnelle de 13,27 % (TSA) > Base 2018.

#### LES AVANTAGES LIÉS À VOTRE GARANTIE

- ✓ Déduction des cotisations de vos revenus au titre de la loi Madelin
- ✓ 1 mois gratuit pour vous et votre famille : réservé aux adhérents FNI
- ✓ Maintien du contrat lors du passage à la retraite
- ✓ Cotisation offerte à partir du 3<sup>e</sup> enfant si l'aîné a moins de 28 ans
- ✓ Enfants couverts jusqu'à l'âge de 28 ans
- ✓ Assistance 24h / 24

